

**Procès-verbal du conseil d'UFR –
Séance du 17 janvier 2008**

Membres élus présents :

Rang A : Brahic, Charon, Coudreau, Derode, Gazeau.

Rang B : Andreotti, Cazayous, Charnoz, Chaty, Lerouge, Tonazzo

IATOS : Colnot, Filaine, Lacaisse

Etudiants : Bazin

Membres invités : Asnacios, Giraud-Héraud

Membres excusés : S. Hénon

Le quorum étant atteint, la séance débute à 8h40. André Brahic est désigné président de séance. Bruno Andreotti et Emmanuelle Colnot se proposent pour la rédaction du PV.

Conformément à l'ordre du jour, les décisions suivantes ont été prises :

1/ Discussion sur un appel d'offre public pour les membres des conseils consultatifs

Il est décidé de reconduire Alain Sacuto à la direction du Conseil des Enseignements.

Il est décidé de lancer un appel à des candidatures individuelles ou collectives pour la constitution des conseils consultatifs : le Conseil des personnels IATOS (CIATOS), le Conseil des Enseignements (CE) et le Conseil Scientifique. Le mode de fonctionnement de ces conseils sera fixé par le règlement intérieur en cours d'élaboration. Il est prévu de fixer la composition de ces conseils par le CUFR lors du conseil du 7 Février 2008. Il est entendu que le CUFR ne se limitera pas pour son choix aux seules candidatures spontanées et que la composition des conseils respectera des critères d'équilibre.

Les appels à candidatures figurent en annexe de ce document.

Motion votée à l'unanimité des présents et représentés.

2/ Propositions pour la désignation des membres extérieurs du conseil

Le conseil charge Yves Charon de contacter le Conseil Régional d'Ile de France pour qu'elle mandate un représentant.

Le conseil a discuté de la notion de « membre extérieur », ce qui a laissé apparaître deux conceptions différentes : l'idée selon laquelle il doit s'agir de personnalités de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur choisies pour leur compétences sur les sujets à traiter et celle selon laquelle membre extérieur s'entend comme représentant de la sphère économique (dirigeants d'entreprises, directeur des ressources humaines, etc).

Etant données les divergences de point de vue, la décision est reportée au conseil du 7 février.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet de vote. Il est remis à l'ordre du jour du conseil du 7 Février 2008.

3/ Discussion sur l'établissement du règlement intérieur

Les points suivants n'ont pas fait l'objet d'un vote et ne constituent pas une décision du CUFR.

Quelques principes à porter dans le règlement intérieur ont été discutés :

- Les membres de la direction (le directeur de l'UFR, les directeurs adjoints, le responsable administratif) sont tous invités permanents au sein du Conseil d'UFR.
- L'ordre du jour est fixé par le directeur d'UFR, en accord avec le CUFR. Les membres du CUFR peuvent demander à rajouter, à l'avance, des points à l'ordre du jour.
- Les débats et les votes pourront s'effectuer à huis clos (membres élus et nommés) à la demande d'au moins un membre élu du CUFR.
- Le rôle des conseils consultatifs et leur mode de fonctionnement (en particulier les modalités de discussion et de vote ainsi que les critères de décision) seront explicitement décrits dans le règlement intérieur.
- Le CUFR, instance statutaire, conserve la souveraineté sur toutes les décisions. Toutefois, il s'engage, en cas de changement par rapport à l'avis d'un conseil consultatif, à justifier publiquement sa décision.
- Pour assurer une bonne communication entre les instances de l'UFR, des membres du CUFR dont un représentant IATOS ainsi que les deux directeurs des Ecoles Doctorales y seront invités permanents, sans qu'ils participent aux votes.
- Les conseils consultatifs rendront des avis motivés au conseil d'UFR.
- Les conseils seront dotés à chaque réunion d'un président et d'un secrétaire de séance

Les points sur lesquels les conseils consultatifs seront consultés ont été répertoriés. Un certain nombre de points engagent toute la vie de l'UFR : ils seront alors débattus conjointement par les conseils (CS et CE ou CS et CIATOS selon le cas).

- Le conseil scientifique est consulté pour les questions de politique scientifique :
 - la répartition des moyens à savoir le fléchage des postes (évaluation scientifique et classement des demandes, rédaction des profils), l'établissement de classements pour les promotions, l'attribution de crédits de recherche BQR (Bonus Qualité Recherche) sur des critères scientifiques, le classement des candidats à un ATER, le classement des demandes de professeurs invités.
 - l'orientation scientifique des recherches menées au sein de l'UFR
 - l'établissement de bilans concernant l'UFR, sa politique scientifique, les laboratoires et les équipes rattachés, les personnels.
 - la circulation au sein de l'UFR des informations concernant sa politique scientifique (postages électroniques et assemblées générales)
 - la mise en place d'évènements scientifiques au sein de l'UFR (conférences, séminaire général, lien avec le lycée)
 - l'attribution de l'éméritat, de délégations, de congés pour recherches et reconversion thématique (CRCT), de promotions, des prises en compte de charges (en formation élargie comprenant également le Conseil des Enseignements (CE))
 - le règlement de problèmes individuels (avec le CE ou le Conseil des IATOS selon les cas)

- Le Conseil des Enseignements est consulté sur les points suivants :
 - l'établissement des maquettes d'enseignements
 - l'organisation de la Foire aux enseignements et répartition des services
 - la gestion des moniteurs hors statut et des enseignants externes (CNRS, PAST, PRAG, SDIE)
 - la gestion de l'équipement (avec le Conseil des IATOS pour les décisions concernant

l'environnement de travail)

- le lien avec les établissements d'enseignement secondaire pour améliorer la transition Terminale/L1
- pour l'attribution de l'éméritat, des délégations, des congés pour recherches et reconversion thématique (CRCT), des promotions, des prises en compte de charges (en formation dite, Conseil des Sages, comprenant également le Conseil Scientifique (CS))
- le règlement de problèmes individuels (avec le CS, en Conseil des Sages)
- le suivi du devenir des étudiants après l'Université
 - d'éventuels projets d'évaluation des enseignements et des enseignants : définition des modalités, des buts et des moyens

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet de vote. Il s'agit d'une préparation du règlement intérieur qui sera voté ultérieurement.

• Le Conseil des IATOS est consulté :

- sur la gestion des carrières (primes et promotions, l'avis n'étant que consultatif puisque le CPE est décisionnaire)
- sur la création, le redéploiement et la transformation de postes (avec le CS et le CE selon le cas)
- sur la transmission des problèmes touchant les personnels IATOS à la direction et au conseil d'UFR
- sur les conditions de travail

• Le Conseil des IATOS sera composé :

- de membres du conseil d'UFR, dont les trois élus IATOS (4 après les élections partielles de la rentrée 2008)
- de la responsable administrative de l'UFR, C. Hubert
- du directeur adjoint responsable des IATOS, A. Asnacios
- Des représentant des laboratoires où sont recensés des IATOS : APC, MPQ, MSC, INSP, IMNC/ED. Pour les 4 premiers, 1 représentant EC et 1 IATOS (pour l'INSP, D. Schmauss, avec sa connaissance des dossiers et son implication est reconduit). Pour l'école doctorale/IMNC, comme il n'y a qu'un agent, il n'y aura qu'un représentant EC, Laurent Ménard.
- de trois représentants au conseil d'UFR des collèges A et B
- d'un invité des membres IATOS élus au CUFR, jusqu'en Octobre 2008, date à laquelle des élections partielles seront organisées.

4/ Validation de proposition du master : spécialité signaux et images en médecine

Suite à la présentation du M2-recherche "Signaux et Images et Applications" de la Mention "Sciences de l'ingénieur et Applications" par M^{me} Peretti et M. Moretti responsables de ce M2, le Conseil d'UFR de Physique a examiné la demande de cohabilitation qui lui a été soumise.

Deux motions ont été mises au vote :

Motion 1 :

« Le Conseil de l'UFR de Physique se prononce en faveur de la cohabilitation du M2-recherche "Signaux et Images et Applications" de la Mention "Sciences de l'ingénieur et Applications" avec

réexamen pour évaluation au terme de deux années. En contrepartie, il demande aux responsables de ce M2 d'augmenter de manière significative l'implication d'enseignants de l'UFR de Physique et de garantir une bonne insertion des étudiants physiciens dans leur formation, notamment en leur offrant toutes les mises à niveau nécessaire concernant les disciplines biologiques et médicales.»

Motion 2 :

« L'UFR de Physique souhaite durant les 2 prochaines années s'impliquer fortement dans le M2 SIM afin de proposer, en particulier à ses étudiants, une offre équilibrée de formation. A cette date, le conseil d'UFR examinera la cohabitation de ce M2. »

La motion 2 est adoptée par 8 voix pour, 6 voix pour la motion 1 et 0 abstentions.

Le Conseil de l'UFR de Physique, très attaché à l'esprit de pluridisciplinarité de Paris VII, invite en particulier ses enseignant-chercheurs qui enseignent actuellement dans ce M2 à participer à la construction d'un M2 qui garantisse une bonne insertion des étudiants physiciens dans cette formation, notamment en leur offrant toutes les mises à niveau nécessaire concernant les disciplines biologiques et médicales.

5/ Présentation de projets de création de trois masters européens

Le conseil approuve la proposition faite de mentionner dans le projet de contrat quadriennal 2009-2012 la possibilité pour notre université de créer les trois masters européens :

- Cosmology & Astroparticle Physics (Paris Diderot/Roma La Sapienza/Karlsruhe)
- Physics and Engineering of Quantum Devices (Paris Diderot/Politecnico di Torino)
- Biophysique (Paris Diderot/Université autonome de Madrid, à compléter par d'autres partenaires)

Le conseil mandate respectivement Etienne Parizot (APC), Sara Ducci (MPQ) et Emmanuel Fort (MPQ) pour constituer un comité de pilotage étudiant le contenu des programmes de ces parcours, la faisabilité des projets, leur articulation avec les laboratoires et les écoles doctorales et leur intérêt pour l'UFR. Il leur demande de diffuser largement l'information auprès des membres de l'UFR.

Motion votée à l'unanimité des présents et représentés.

6/ Questions diverses.

- Le CUFR demande à Chantal Hubert d'établir un calendrier des opérations de gestion de l'UFR, de manière à pouvoir devancer les échéances, en particulier dans les procédures qui nécessitent une expertise scientifique.

Motion votée à l'unanimité des présents et représentés.

- Suite à la dernière assemblée générale de l'UFR, le CUFR est interpellé pour organiser une demi-journée banalisée pour discuter des conséquences de la loi LRU dans notre UFR. Guy Cousineau et Christian du Tertre y seraient conviés à exposer les points de vues de la direction de l'Université. Faute de temps et de consensus au sein du conseil, la décision est repoussée au conseil du 7 Février 2007.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet de vote. Il est remis à l'ordre du jour du conseil du 7 Février 2007.

Sur la base des statuts du CUFR, les entreprises qui auront des représentants au sein du conseil sont désignées nominativement (Saint-Gobain et Thalès). Il est demandé d'amender les statuts pour qu'aucune entreprise particulière n'apparaisse nominativement dans les statuts. Faute de temps, la motion n'a pu être discutée.

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet de vote. Il est remis à l'ordre du jour du conseil du 7 Février 2007.

La séance est levée à 12h50.

Annexe

Le conseil opte pour la formulation suivante pour ses appels à candidature :

Conseil Scientifique

« Afin de l'aider à définir et à mettre en œuvre la politique scientifique de notre U.F.R., le Conseil de l'U.F.R. de Physique (CUFR) récemment élu va désigner les membres du Conseil Scientifique (CS) le 7 février. Le CUFR entend garantir au sein de ce CS l'équilibre entre les grands thèmes de recherche développés à l'UFR. Le futur CS comprendra au plus une douzaine de membres (en nombre égal de rang A et de rang B) et quelques membres extérieurs. De plus, pour assurer une bonne communication entre les instances de l'UFR, des membres du CUFR dont un représentant IATOS ainsi que les deux directeurs des Ecoles Doctorales y seront invités permanents, sans qu'ils participent aux votes. Les directeurs de laboratoire ne pourront siéger au CS.

Le CS est consultatif. Les décisions appartiennent au Conseil d'UFR, instance statutaire.

Naturellement, les deux conseils veilleront à travailler en bonne intelligence. L'avis du CS sera sollicité sur tous les sujets tenant à la politique de recherche de notre UFR :

- la répartition des moyens : fléchage des postes, promotions, BQR, ATER, professeurs invités, HDR
- l'orientation scientifique des recherches sur 4 ans
- l'établissement de bilans concernant l'UFR, sa politique scientifique, les laboratoires et équipes, les personnels.
 - la circulation des informations concernant la politique scientifique au sein de l'UFR
 - la mise en place d'évènements scientifiques de l'UFR (conférences, séminaire général, lien avec le lycée)
- l'attribution de l'éméritat, de délégations, de CRCT, de promotions, des prises en compte de charges (en formation dite, Conseil des Sages, comprenant également le Conseil des Enseignements (CE))
- le règlement de problèmes individuels (avec le CE ou le Conseil des IATOS selon les cas)

Nous lançons un appel à tous les enseignants-chercheurs ou chercheurs impliqués dans la vie scientifique de notre UFR qui souhaiteraient faire partie du prochain CS. Nous souhaiterions recevoir des candidatures soit individuelles, soit sous forme de listes, accompagnées d'une brève présentation des candidats. Nous serions heureux de savoir quelles solutions sont proposées pour résoudre d'éventuels conflits d'intérêt. Les déclarations de candidature devront être envoyées au secrétariat de l'UFR avant le 4 février à 16 h.

Conseil des Enseignements

Le conseil d'UFR reconduit Alain Sacuto à la direction du conseil des enseignements (CE).

Nous demandons aux enseignants-chercheurs qui souhaiteraient faire partie du prochain CE de faire acte de candidature par courrier électronique au secrétariat de l'UFR auprès de Jocelyne Cecci au plus tard le 4 février à 16 h, avec copie à Alain Sacuto.

Le conseil d'UFR désignera les membres du CE lors de sa réunion du 7 février 2008.